

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des Infirmiers

FR
174

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Création de codes prestation pour les soins de patients dépendants

Contexte de l'évolution :

L'article 5.7 de l'avenant 6 à la convention des infirmiers introduit les créations d'une prestation de soins externalisés et de trois forfaits journaliers dans le nouveau dispositif structurant pour le bilan de soins infirmiers, dans le but de valoriser la prise en charge des patients dépendants. Un forfait indemnisant le déplacement infirmiers dans le cadre des forfaits journaliers est également créé.

Mise en œuvre : Les 5 codes prestation suivants sont créés :

- AMX : Soins infirmiers externalisés.
- BSA : Forfait bilan de soins légers.
- BSB : Forfait bilan de soins intermédiaires.
- BSC : Forfait bilan de soins lourds.
- IFI : Forfait de déplacement Infirmier.

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	Voir encart ci-contre
Date pivot	01/01/2020
Nouveau tarif	Voir encart ci-contre
Taux (régime général)	60%
Taux CRPCEN	80%

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

Code prestation	Montant de l'acte
AMX	3,15 €
BSA	13 €
BSB	18,20 €
BSC	28,70 €
IFI	2,5 €

➔ Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

➔ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin